

AXA SELECTION ACTIONS EURO

Classe d'actions : Capitalisation EUR (ISIN : FR0013417441)

Compartiment de la SICAV AXA SELECTION gérée par ARCHITAS France (société appartenant au groupe AXA)

Objectifs et politique d'investissement

Le Compartiment fait l'objet d'une gestion active et a pour objectif de s'exposer aux actions de la zone euro sur une durée de placement recommandée d'au moins 5 ans via une sélection d'OPCVM et FIA gérés activement ou passivement qui investissent eux-mêmes dans des actions et instruments financiers de sociétés constituées et ayant leur siège social dans la zone euro ou qui y exercent la majeure partie de leur activité économique. Le gérant pourra également investir en direct dans des actions de façon discrétionnaire et opportuniste.

La réalisation de cet objectif sera recherchée grâce à l'investissement dans des actifs sélectionnés respectant la Stratégie d'investissement. Du fait de son Objectif de gestion et de la Stratégie d'investissement poursuivie, il ne peut être choisi d'indice de référence pertinent pour ce Compartiment.

La sélection discrétionnaire d'OPCVM et de FIA est la principale source de valeur ajoutée d'ARCHITAS France dans le cadre de la gestion de Compartiments dont l'Objectif de gestion a été défini préalablement. Elle repose sur le choix d'une pluralité de gestionnaires ainsi que sur l'identification de multiples stratégies d'investissements au sein de la classe d'actifs actions de la zone euro. De façon opportuniste, le gérant peut également investir dans des actions de la zone euro en direct.

Cette sélection discrétionnaire se fonde sur un processus en trois étapes mené par la société de gestion : (i) une étape d'identification des OPCVM et FIA correspondant à l'Objectif de gestion, (ii) une étape d'analyse quantitative et qualitative des sous-jacents et (iii) la sélection des sous-jacents issus des deux premières étapes afin de constituer un portefeuille conforme à l'Objectif de gestion

Le Compartiment sera exposé de 90 à 100% aux actions de la zone euro et pourra être exposé à tous les pays de la zone Euro. De même que certains choix sectoriels ou de styles (valeurs « value », valeurs de croissance, petites capitalisations...) peuvent être effectués sans aucune contrainte en cohérence avec l'Objectif de gestion.

Le Compartiment pourra être exposé de façon complémentaire (<20% de son actif net) en actions de sociétés de la zone euro de tous type de capitalisation et de tous secteurs économiques et sélectionnées selon une approche de « stock picking » c'est-à-dire de sélection discrétionnaire des actions par les gérants.

Le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 100% de son actif en parts et/ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM ou FIA.

Le Compartiment pourra également s'exposer dans la limite de 30% de son actif en parts ou actions de FIA français ou étrangers respectant les 4 critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et financier.

Le compartiment n'a pas d'indicateur de référence et sa gestion est discrétionnaire. Toutefois, compte tenu de la spécialisation du compartiment, la recherche de diversification peut conduire à s'approcher de l'indice retenu par les OPC dans lesquels AXA SELECTION ACTIONS EUROS est investi.

Durée de placement recommandée : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 5 ans.

Affectation des revenus : Capitalisation. Le coût des opérations de portefeuille est financé sur les actifs du fonds, en sus des frais visés dans la partie « Frais » du présent document.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Les ordres de souscription et de rachat sont reçus par le dépositaire chaque jour avant 10h30 et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative, calculée quotidiennement sur les cours de clôture du jour.

Fréquence de valorisation : Quotidienne.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de l'OPCVM reflète l'exposition de son actif net à son univers d'investissement.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de liquidité : Risque lié à l'investissement dans des petites et moyennes capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5.50 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	2.11 %*

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximums. Dans certains cas, les frais payés par l'investisseur peuvent être inférieurs.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

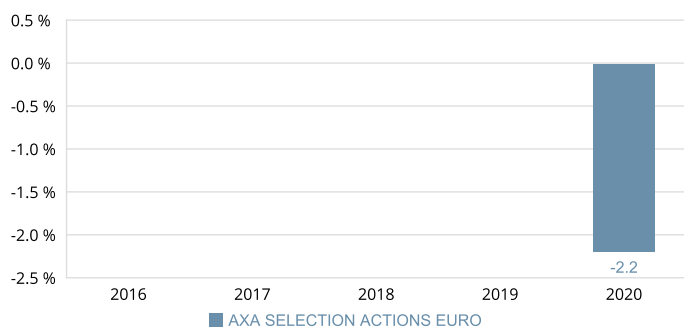
* Les frais courants sont fondés sur les dépenses de la période des 12 derniers mois se terminant en décembre 2020.

Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- Les commissions de performance ;
- Les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC. Certaines stratégies d'investissement entraînant une rotation du portefeuille régulière génèrent des coûts supplémentaires de transaction.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la section « frais » du prospectus de ce Compartiment disponible sur demande à l'adresse électronique suivante : serviceclients.france@architas.com

Performances passées



Date de création de l'OPCVM : 2019

Date de création de l'action : 03/09/2019

Devise de référence : EUR

Indicateur de référence : Néant

Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances prend en compte l'ensemble des frais et commissions.

Le calcul des performances tient compte des éléments de revenus distribués. Les performances sont calculées en Euros

Informations pratiques

Dépositaire : BNP Paribas Securities Services, Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère - 93500 Pantin

Informations supplémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations concernant ce fonds (notamment le prospectus, le rapport annuel ou semestriel et la valeur liquidative) sur simple demande adressée par courrier à ARCHITAS France Immeuble JAVA - 61 Rue Mstislav ROSTROPOVITCH 75832 Paris Cedex 17, France ou par mail à serviceclients.france@architas.com.

Fiscalité : La SICAV est soumise au régime fiscal de la France. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de la SICAV ou de votre conseiller habituel.

Déclaration de responsabilité : La responsabilité d'ARCHITAS France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans

le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Détails de la politique de rémunération de la société de gestion :

ARCHITAS France a adopté une politique de rémunération visant à promouvoir une gestion saine et efficace du risque, en cohérence avec le profil de risque de la SICAV. La politique de rémunération vise les fonctions clés susceptibles d'influer sur le niveau de risque de la SICAV, afin de limiter toute prise de risque excessive ou décorrélée du niveau de risque accepté par les porteurs.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet d'Architas France : <https://www.architas.com>

Ainsi, ARCHITAS France a défini des critères, quantitatifs et qualitatifs, précis permettant d'évaluer la performance des équipes tout en garantissant une réintégration du risque.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). La société de gestion ARCHITAS France (société appartenant au groupe AXA) est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/06/2021.